

Les nombreux avantages des véhicules de Lion Électrique mis en vitrine dans son Centre d'expérience zéro émission à Terrebonne

9/7/2021

MONTRÉAL, le 7 sept. 2021 /CNW Telbec/ - Déterminée à démontrer l'efficacité de ses camions urbains et de ses autobus 100% électriques et de répondre efficacement aux besoins de ses clients, La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), un fabricant québécois de premier plan de véhicules moyens et lourds entièrement électriques, a présenté aujourd'hui son plus important centre d'expérience, qui est officiellement en activité depuis mai dernier. L'annonce s'est faite en présence du maire de Terrebonne, M. Marc-André Plante, et de M. Marc Bédard, président-fondateur de Lion Électrique.

Ce centre d'expérience est conçu et aménagé pour faire vivre aux utilisateurs futurs et actuels tous les avantages de l'électrique et démontrer concrètement les capacités des camions et autobus 100% électriques Lion. En rassemblant dans un seul point de service tout l'équipement nécessaire pour accompagner la clientèle dans la transition de leur flotte vers l'électrique, Lion atteste encore une fois de la fiabilité de ses véhicules et de la pertinence d'électrifier les flottes de véhicules de poids moyens et lourds au Québec. Ce centre propose ainsi en un seul lieu, les infrastructures de recharge Lion Énergie, la technologie innovatrice de gestion de flotte de véhicules Lion Beat, en plus des infrastructures de réparation et de service à la fine pointe de la technologie.

Un modèle pour le plus grand réseau de centres d'expérience en électrification

En somme, le Centre d'expérience Lion se veut un véritable quartier général pour la livraison des véhicules, la réparation, l'entretien et l'entreposage des pièces de rechange. Il est notamment conçu pour faire de la démonstration et de la formation. Il est le point d'attache d'une équipe composée des meilleures ressources en électrification des transports en Amérique du Nord pour bien soutenir la clientèle.

Plus précisément, le Centre d'expérience est situé dans un complexe d'une superficie de plus de 48 000 pi² doté de

six baies de service, d'un important parc de bornes de recharge LionÉnergie, de quatre portes de garage pour le service, ainsi que d'un grand espace de bureaux.

Le Centre d'expérience de Terrebonne représente le modèle principal pour la poursuite du développement du réseau de Lion en Amérique du Nord. Il devient ainsi le 8e site de ce type de l'entreprise en Amérique du Nord. La Société met ainsi sur pied le premier et le plus important réseau de centres de services zéro émission entièrement dédiée à l'électrification du transport de poids moyen et lourd en Amérique du Nord.

L'électrification des transports à pleine charge

L'annonce d'aujourd'hui s'inscrit dans un contexte de croissance accrue des activités de la Société. Lion a en effet récemment annoncé la construction d'une usine de batteries et d'un centre d'innovation à Mirabel, au Québec, qui prévoit produire des batteries dès la seconde moitié de 2022. En mars dernier, Lion a également annoncé la construction d'une usine de fabrication de véhicules aux États-Unis qui devrait produire ses premiers véhicules selon un échéancier similaire.

Rappelons que le gouvernement du Québec s'est donné pour objectif d'électrifier 65 % des autobus scolaire d'ici 2030. Avec cette annonce, Lion donne de l'élan à cette ambition positive pour l'économie et l'environnement du Québec.

À ce jour, Lion a livré plus de 400 véhicules lourds entièrement électriques en Amérique du Nord, avec plus de 13 millions de kilomètres parcourus depuis 2016. Tous les véhicules de Lion sont spécialement conçus pour la propulsion électrique et sont actuellement fabriqués dans l'usine nord-américaine de Lion, dont la capacité de production actuelle est de 2 500 autobus et camions électriques par an.

Citations

« Nous sommes très heureux d'accueillir chez nous, à Terrebonne, Lion Électrique, une entreprise qui porte une vision positive pour notre économie et pour notre environnement. Nous sommes persuadés que le Centre d'expérience sera un catalyseur pour la transition énergétique des transports dans notre ville et notre région. Félicitations à Lion pour tous les efforts et le travail accompli, nous avons hâte de voir les véhicules 100% électriques aller et venir sur nos rues! »

-- M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne

« L'ouverture de ce 8e Centre d'expérience marque une nouvelle étape importante dans la croissance de Lion. Ce centre nous permet de démontrer jour après jour l'efficacité de nos véhicules et la simplicité de nos solutions et de nous rapprocher encore davantage de notre clientèle qui demande à être accompagnée de près dans leur transition vers des flottes modernes de camions et d'autobus électriques. Nous sommes très fiers de poursuivre

notre leadership dans ce domaine et de le faire ici, à Terrebonne ».

-- Marc Bédard, Président fondateur de Lion Électrique

À propos de Lion Électrique

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et produisons des camions commerciaux urbains 100% électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs pièces de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques qui sont adaptées à la réalité de ses utilisateurs et leurs besoins quotidiens. Nous croyons que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre société, de notre environnement et surtout de notre qualité de vie. Les actions Lion sont transigées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

Lion Électrique, le choix brillant.

TheLionElectric.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des déclarations prospectives et devraient être traitées ainsi.

Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », et « projeter », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible », « tendances », « indications », « estimations » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes.

La société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques, commerciales et opérationnelles lors de la préparation et de la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse,

notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis et de son usine de batteries au Québec, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure et que ses résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de maintenir les avantages qu'elle tire des subventions gouvernementales et des incitations économiques et que Lion sera en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes étant donné qu'elles se rapportent à des faits et dépendent de circonstances qui pourraient se concrétiser ou non dans l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans les conditions économiques, commerciales, de marché, financières, politiques et juridiques générales aux États-Unis et au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19 et l'émergence de variantes de COVID-19 et de taux variables de vaccination dans divers pays; l'incapacité de Lion à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle avec succès et de manière économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; la dépendance de Lion à l'égard des dirigeants clés et toute incapacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé; l'incapacité de Lion à exécuter sa stratégie de croissance; toute fluctuation défavorable et toute volatilité du prix des matières premières incluses dans les composants clés utilisés pour fabriquer les produits de Lion; la dépendance de Lion à l'égard des fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; l'incapacité de Lion à maintenir sa position concurrentielle; l'incapacité de Lion à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de Lion; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie des produits ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes informatiques ou toute violation ou incident relevant de la cybersécurité et de la perte de la confidentialité des données; la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques ou la diminution de la nécessité de telles subventions; les catastrophes naturelles, les épidémies ou pandémies, les boycotts et les événements géopolitiques; de même que l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et incertitudes ainsi que d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits de façon plus détaillée à la rubrique intitulée « Risk Factors » du prospectus définitif de la Société daté du 5 mai 2021 (le « prospectus canadien ») déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-1 (la « déclaration d'inscription ») déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et déclarée en vigueur le 14 juin 2021, ainsi que dans d'autres documents déposés publiquement auprès de l'AMF et de la SEC. Bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de la Société qui ne peut pas les prédire. Toutes les déclarations prospectives faites par la Société ou par des personnes agissant pour son compte sont expressément et entièrement présentées sous réserve de la mise en garde qui figure dans le prospectus canadien, la déclaration d'inscription et les autres documents déposés auprès de l'AMF et de la SEC ainsi que des facteurs de risque qu'ils contiennent.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, vous ne devriez pas vous fier outre mesure à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la législation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

SOURCE La Compagnie Électrique Lion